

PEDT de la ville de Thiers

Compte rendu du Copil du 11/09/2019

Date d'édition validée : le 25/09/2019

Ordre du jour :

- Présentation et validation de la démarche
- Échange et étayage des thématiques

Rapporteur de séance : Stéphane Saint-Pol

Présents

Ville de Thiers

M. Abdelhraman Meftah, 1er adjoint, représentant M. le Maire ; **Mme Saliha Boulil**, Éluée Déléguée aux affaires scolaires et aux temps d'activités périscolaires ; **Mme Hanifé Ozkan**, Adjointe déléguée à la Vie associative (hors associations sportives), animations et manifestations (membre commission 7) ; **M. Paul Sabatier**, Adjoint délégué aux Sport et travaux dans les équipements sportifs ; **Mme Farida Laïd**, Conseillère municipale, membre de l'opposition ; **M. Eric Doubtsof**, Directeur Général des Services ; **Mme Sarah Hosmalin**, Responsable du service TAP ; **Mme Annick Virlogeux**, Responsable du service des affaires scolaires.

Éducation Nationale

M. Dominic Bigay, Inspecteur académique ; **Mme Isabelle Lavest**, Directrice de l'école George Sand ; **Mme Delphine Bostdecher**, Directrice de l'école Emile Zola ; **Mme Adela Dos Santos**, Directrice de l'école de Turelet ; **Mme Flavie Minoret**, Directrice de l'école de la Vidalie ; **Mme Laurence Lesueur**, Directrice de l'école du Fau ; **M. Jacques Lombardy**, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (Ecole Emile Zola) ; **M. Daniel Marciniak**, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (Ecole de Turelet) ; **Mme Marie-Andrée Ytournel**, Déléguée Départemental de l'Éducation Nationale (École du Fau).

Partenaires éducatifs et/ou institutionnels

Mme Nathalie Albuison, responsable du pôle « vie associative, jeunesse, éducation populaire et sport » à la direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme ; **Mme Sandra Lagacherie**, responsable du Dispositif de réussite éducative, Ville de Thiers.

Représentants des parents d'élèves

Mme Magali Paret, représentante des parents d'élèves de l'école Turelet.

A noter : les représentants des parents d'élèves des écoles de la Ville de Thiers ont été invités par courrier à désigner un représentant par école afin d'assister au comité de pilotage du PEDT.

Représentants des associations de parents d'élèves

Mme Magali Paret, FCPE

Représentants des Syndicats enseignants

Mme Laetitia Pointu, SNIUP-FSU63.

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

M. Romain Mailhot, responsable du pôle petite enfance, enfance et jeunesse.

Excusés

M. Claude Nowotny, Maire de Thiers ; **M. Pierre Roze**, Vice président de TDM en charge de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, du scolaire, du périscolaire et de la culture ; **Mme Linda Jarrix**, conseillère à la CAF ; **Mme Claire Chazal**, directrice de l'école maternelle du Moutier.

Absents

Mme Carine Brodin, conseillère déléguée ; **M. Claude Pegeon**, conseiller municipal ; **Mme Hélène BOUDON**, conseillère municipale opposition ; **M. Rachid Douffi**, conseiller municipal ; **M. Yves Polese**, conseiller municipal opposition ; **Mme Valérie Gourri El Mati**, directrice de l'école élémentaire Moutier ; **Mme Sandie Lesage**, directrice de l'école des Garniers ; **Mmes Martine Daupeyroux (Vidalie) et Joëlle Chausson (les Garniers)**, Déléguées Départementales de l'Éducation Nationale ; les représentants des parents d'élèves titulaires des écoles : du Fau, G. Sand, Vidalie, Garniers, E. Zola, Moutier (élémentaire et maternelle) et Turelet ; **représentant syndical SNIUPP-FO63**.

Début de la séance : 14h00

Madame Saliha Bouليل, introduit la séance en rappelant les enjeux de l'évaluation du PEDT de la Ville de Thiers :

- Évaluer le projet éducatif du territoire avec la volonté de favoriser la réussite éducative et l'ouverture culturelle, élément central de la politique municipale.
- N'oublier personne, en faisant de l'égalité sociale (de nombreux quartiers de la Ville sont en QPV), de la prise en compte du handicap et de la lutte contre les discriminations de tous ordres, une priorité
- Améliorer l'existant : il ne s'agit pas que d'une évaluation, mais également d'une mise en prospective du projet éducatif et périscolaire.
- De définir avec les différents acteurs de la sphère éducative les intentions éducatives pour le scolaire et le périscolaire pour les prochaines rentrées scolaires ; intentions éducatives de la Ville de Thiers intégrant le PEDT de Thiers Dore et Montagne.

Madame Bouليل insiste sur le point qu'il s'agit d'une démarche concertée, participative, où l'ensemble des acteurs de l'éducation et du périscolaire ont toute leur place, y compris les parents et les enfants.

Un des enjeux de ce PEDT est le respect du principe d'égalité des élèves devant le service public développant le périscolaire.

Elle passe ensuite la parole à Stéphane Saint-Pol, (cabinet Stratécom, accompagnant la collectivité dans cette évaluation du PEDT) qui détaille le plan d'action (cf. diaporama *supra*).

En introduction, il est à nouveau évoqué le fait que cette démarche poursuit une logique de co-construction avec les parties-prenantes, dont cette séance du Comité de Pilotage est la première : ce qui sera présenté au cours de cette séance est discutable, amendable. La volonté de la ville n'est pas d'imposer des thématiques dont les contenus seraient préétablis, mais au contraire permettre le débat, l'intelligence collective et les apports de chacun.

N.B. Plutôt qu'un CR linéaire, nous proposons ici d'aborder ce compte rendu par les sujets évoqués.

1. Le calendrier général

Il est rappelé que le calendrier est relativement contraint, l'objectif étant de remettre les conclusions, validées par le Copil fin novembre 2019.

Par ailleurs, Madame Albuissou soulève le fait que, compte tenu du calendrier, les travaux en cours sont plutôt destinés à des actions pour les prochaines années que pour cette année scolaire.

Madame Albuissou tient à rappeler :

- Que les compétences scolaires et périscolaires sont municipales ; les compétences extrascolaires ainsi que les accueils de loisirs du mercredi sont de compétences intercommunales. La ville garde la main sur les activités périscolaires et l'organisation du temps scolaire.
- Que les compétences dévolues à TDM impliquent que le projet de la ville de Thiers doit s'inscrire dans une démarche globale du territoire de l'intercommunalité. Les Intentions éducatives de la Ville de Thiers annexées au PEDT de TDM définissant entre autres l'organisation du temps scolaire ont une incidence sur l'organisation des accueils de loisirs de TDM.

À noter : La convention relative à la mise en place du PEDT de la Ville de Thiers est arrivée à son terme le 31 août 2019.

Par un courrier en date du 25 février 2019, l'académie de Clermont-Ferrand invite la collectivité à faire parvenir le nouveau PEDT au plus tard le 3 mai 2019. Pour les PEDT à échéance 2019, la date de transmission (IEN, CAF, DDCS) des nouveaux PEDT a été avancée (mois de septembre pour les années précédentes).

La Ville de Thiers a fait le choix d'intégrer le PEDT intercommunal de TDM auquel sont annexées les Intentions Éducatives et le projet pédagogique pour le périscolaire de la Ville de Thiers. Le conseil municipal a pris une délibération unanime dans ce sens lors de sa séance du 18 avril 2019.

À l'heure actuelle, les Intentions Éducatives de la Ville de Thiers pour le scolaire et le périscolaire ont été construites sur la base du PEDT 2016-2019.

L'enjeu est bien d'évaluer le PEDT 2016-2019 de la Ville de Thiers et de co-construire l'annexe au PEDT de TDM, de manière cohérente avec les orientations municipales et les objectifs éducatifs de TDM, dans un esprit d'ouverture et de collaboration et dans le respect des besoins des enfants thiernois.

2. Le calendrier des ateliers et les horaires

Une première proposition est faite de repousser d'une demi-heure le démarrage des ateliers du mardi après-midi, passant ainsi de 16h30 à 17h00, ce qui permettrait de faciliter la participation des parents.

La proposition est acceptée.

Néanmoins, elle entraîne un débat avec les enseignants présents, quant à leur participation sur leur temps personnel, aux ateliers, alors qu'ils ont déjà de lourdes charges hors temps d'enseignement.

3. La participation des enseignants

Il est demandé de préciser les attentes en direction des enseignants dans le cadre de la démarche : sont-ils présents *es qualité*, représentants de leurs collègues, ou *intuitu personæ* ?

Il est rappelé que cette démarche tente d'allier à la fois les acteurs de par leurs fonctions et leurs expertises, mais également en tant que personne ; c'est l'enjeu d'une démarche à la fois co-productive et de démocratie locale. Par ailleurs, il s'agit d'une démarche basée sur le volontariat.

Le fait que ces ateliers empiètent sur le temps personnel des enseignants, risque, *a priori* (il s'agit d'une hypothèse à valider par les directeurs d'école) de freiner leur participation. Cette hypothèse est inconcevable pour les élus présents, car cette absence nuirait à la qualité et à la légitimité des propositions avancées, voire des décisions prises.

M. Bigay propose une solution médiane, consistant à organiser des « pré-concertations » au sein de chaque établissement, sur les sujets traités lors des ateliers. Cela nécessiterait tout de même la mobilisation d'un temps de la part des enseignants, mais de manière peut-être plus souple.

Par ailleurs cette solution ne permettra pas l'échange avec les parties prenantes (parents, éducateurs...) et l'apport indispensable de l'expertise des professeurs. Elle aboutirait certainement, au sein de chaque établissement à des propositions globales, peut-être moins créatives, en tout cas, qui sortiraient du cadre de la co-construction.

Cette proposition n'est toutefois pas écartée. Qui porterait en ce cas les résultats de cette démarche au sein des ateliers ? Cela consisterait-il en une note de synthèse par établissement ?

Une autre solution pourrait consister en l'établissement d'un questionnaire à réponses ouvertes, à remplir individuellement ou collectivement par les enseignants.

- Cette solution présente l'avantage de la souplesse, avec toutefois des contraintes en termes de dates de retour.
- Elle comporte de nombreux écueils :
 - * Le cadrage *a priori* du détail des thématiques, avec des sous-items imposés (risque de reproche de la part de certains).
 - * Le manque d'échanges et de croisements des expertises.

Elle n'est pas jugée souhaitable par les élus et les membres de l'encadrement de la Ville présents au Copil.

Mme Pointu, représentante du syndicat SNIUP-FSU63 demande à M. Bigay si l'inspection académique peut consentir certains efforts ou souplesses afin que la démarche puisse voir la participation des enseignants. M. Bigay rappelle que les heures hors temps pédagogique ne pourront pas être utilisées sur la partie consacrée aux élèves, ni sur les temps de formation et que les décharges horaires ne sont pas envisageables. Reste les temps d'information, déjà bien utilisés.

La question des conditions de la participation des enseignants aux ateliers reste donc posée. Il est rappelé que cette participation est basée sur le volontariat, mais qu'elle demeure indispensable.

Mme Lavet, directrice de l'école de George Sand suggère de créer une grille présentant le contenu des ateliers, permettant en amont une préparation des enseignants et des parents d'élèves aux ateliers. Cette proposition est réalisable.

4. Les thématiques des ateliers

Les thématiques en elles même (cf. page 5 du diaporama annexé) ne font pas débat.

Cependant, un certain nombre d'observations ont émergé lors du Copil :

- Les attendus et les contenus restent très ouverts, pas assez précis pour certains.
 - Le but de ce Copil était justement de préciser les contenus, ce qui n'a pas été le cas.
 - Il est suggéré de créer une « grille » attendus / contenus, afin de guider la réflexion. Le risque est ici de créer les mêmes écueils que ceux évoqués au point 3 (questionnaire en ligne à réponses ouvertes). Si cette solution peut être légitime vis à vis de l'évaluation *stricto sensu* du précédent PEDT, il n'en va pas de même vis à vis des besoins des enfants thiernois ou encore de la coexistence nécessaire entre parents, enseignants et animateurs, ces deux thématiques nécessitant le croisement des regards et des propositions. Une grille aboutirait *in fine* à la même solution qu'un questionnaire en ligne. Par ailleurs, cela est suspendu à la question des modalités de la participation des enseignants.
- M. Bigay tient à préciser que le projet d'inviter Mme Leconte à introduire le débat sur l'organisation du temps scolaire peut prêter à controverses, Mme Leconte, bien que reconnue en tant que chrono biologiste, ayant des positions qui ne sont pas obligatoirement partagées, ou partagées avec des nuances importantes par des scientifiques tel que le Pr François Testu ou le Pr Hubert Montagner. Un des objectifs de cet atelier est d'impulser le débat sur les rythmes scolaires avec comme introduction l'éclairage de Mme Leconte. Il est rappelé que Madame Leconte n'a pas été contactée à ce jour, les organisateurs attendant les travaux de ce premier Copil pour l'inviter en tant qu'intervenante. Mise à part l'intervention de M. Bigay, aucune remarque des membres du Copil à ce sujet n'est à noter.
- La séance du Copil n'a dégagé aucune piste de contenus complémentaires des thématiques.

5. La mobilisation des participants (en particulier les parents)

Suite à la présentation de la Plateforme d'inscription, il s'avère que les établissements scolaires ne disposent pas de base de données mail pour permettre un *e-mailing* en direction de l'ensemble des parents d'élèves.

La solution retenue est l'envoi d'un courrier papier expliquant la démarche, avec mention de l'adresse de la plateforme d'inscription en ligne, avec la possibilité pour les parents, notamment, soit de s'inscrire directement soit d'appeler le service TAP qui procédera aux inscriptions en ligne.

Il en sera de même pour les enseignants et éducateurs...courriers nominatifs

Mme Laïd demande à participer aux ateliers. Il est rappelé qu'hormis l'atelier concernant les rythmes scolaires, que la présence des élus n'est pas prévue. Toutefois, s'ils le souhaitent, ils peuvent assister à ces ateliers, en tant qu'observateurs neutres.

Fin de la séance : 15h40